



Contribution de l'APLCPGE à la réflexion relative à l'ouverture sociale dans l'enseignement supérieur dans le cadre du comité stratégique mis en place par le MESRI

Les classes préparatoires scolarisent plus de 85 000 élèves sur l'ensemble du territoire français. La formation a essentiellement pour objectif de préparer, en deux ans, à l'entrée aux Grandes écoles mais permet aussi de continuer des études à l'université.

Ce sont des formations d'excellence, qui attirent beaucoup d'élèves mais qui sont souvent mal connues des populations défavorisées ou modestes pour lesquelles parfois un effet d'autocensure se développe. Or, il existe dans nos lycées de vrais potentiels qu'il convient d'identifier et d'intégrer selon des modalités qui se rapprochent au plus près des problématiques de ces familles. Actuellement, des dispositifs tels que les cordées de la réussite, permettent de toucher ces publics. Il conviendrait de s'inspirer de ces pratiques afin de les structurer davantage et de les généraliser plus systématiquement à tous les établissements. Conscientes de ce vivier très intéressant, les Grandes Ecoles sont très demandeuses de ces profils sociologiquement divers et ont conduit plusieurs actions sur le sujet (Ouverture sociale, Osez la Prépa,...).

Par ailleurs, au-delà des clichés habituels, la majorité des étudiants qui ont fréquenté la Prépa reconnaissent que ce sont des années d'études difficiles mais très formatrices et retirent toujours de ces années une impression positive.

I - CONSTATS

1 – Constats positifs :

- accueil de 30% de boursiers en moyenne dans les CPGE ; taux de passage de 1ère en 2nde année qui est supérieur à 90 % en moyenne ; taux d'intégration élevé, toutes écoles confondues ou à l'université en L3 ;
- la formation en CPGE est gratuite ; seuls les droit d'inscription à l'université sont payants mais gratuits pour les boursiers ;
- les liaisons de proximité entre professeurs du second cycle et professeurs de CPGE sont importantes dans un recrutement sélectif ;
- Les réussites existent lorsqu'une politique volontariste d'ouverture sociale est en place dans l'établissement (à la différence d'actions éparées), notamment au travers des cordées de la réussite ;

- Les prépas à la CPGE ont eu des résultats positifs et ont pu déboucher sur des expériences intéressantes, tel que le CPES du lycée Henri-IV accueillant entre 40 et 50 % de boursiers ;
- Si globalement les CSP des classes prépa sont élevés, c'est précisément par des conséquences d'auto censure ou d'initiés (Corps enseignant, cadres,...) car les réussites individuelles d'élèves méritants qui ont osé sont nombreuses.

2 – Constats négatifs :

- La moyenne de 30 % de boursiers du supérieur en début d'année scolaire dissimulent des chiffres très variables d'une filière à l'autre : ils peuvent aller de 5 à 10 % en filière économique ou scientifique à 40 % en filière littéraire ; ils sont 25 % à se présenter aux concours des grandes écoles et ce taux diminue encore pour l'intégration des Grandes écoles (ainsi, seulement 19 % intègrent les ENS et 11 % l'X) ;
- il y a une méconnaissance des CPGE et de fausses représentations de la formation qui y est dispensée et de ses débouchés ;
- Il y a des représentations fausses et des phénomènes d'autocensure qui se mettent en place (« Ce n'est pas pour moi ! ») alors que toutes les conditions sont réunies (Internat, gratuité, résultats,...)
- les conditions matérielles sont un vrai frein, notamment pour les élèves issus de milieux modestes ou défavorisés, à s'engager dans des formations souvent éloignées de leur domicile et dans des parcours longs : difficulté de trouver un logement, coût du logement notamment dans les grandes villes, coût des transports ;
- l'isolement et le découragement des élèves en cours de formation ;
- l'absence de méthode de travail et le manque de maîtrise de l'oral à l'arrivée en classes préparatoires.
- La sectorisation et l'application stricte de la carte scolaire (Ecole, collège, lycée de quartier) depuis 2012 sans laisser la possibilité d'une mixité contrôlée sur la base du mérite et des résultats entretiennent l'idée de plafond de verre ou de ghettos sociaux. Or souvent l'environnement scolaire est cité comme frein à la réussite (complexe du 1^{er} de classe !)

II – OBJECTIFS

Une politique volontariste d'ouverture sociale pourrait se donner pour objectifs :

- de repérer les potentiels, très en amont et au niveau local (lycées, voire collèges)
- d'informer sur la réalité des parcours et les débouchés des formations du supérieur pour faire un choix motivé,
- de préparer l'entrée en enseignement supérieur les élèves repérés ;
- de mettre en place une politique d'accueil des élèves à l'entrée dans l'enseignement supérieur et une politique d'accompagnement tout au long du parcours pour la réussite des élèves.
- de se donner les moyens matériels de cette politique en lien avec, notamment, les collectivités territoriales et les autres partenaires de l'établissement.

III – PRINCIPES ET ORIENTATIONS

- La politique d'ouverture sociale est une politique volontariste qui se construit et s'inscrit dans le cadre de la politique d'orientation de chaque établissement. Elle fait partie du projet d'établissement dont le bilan est présenté chaque année au conseil d'administration
- Elle doit pouvoir être évaluée en mesurant son efficacité chaque année et sur le long terme
- Chaque établissement doit être acteur de la politique d'ouverture sociale qu'il structure en fédérant les actions et les acteurs de cette politique
- Elle suppose une visibilité avec des personnels identifiés à l'interne pour conduire cette politique et un affichage extérieur
- Elle implique des moyens matériels
- Elle suppose un engagement des élèves en termes de résultats et d'engagement de retour pendant une durée à déterminer (5 ans)

IV – PROPOSITIONS

1 – Informer au plus près du terrain et repérer les potentiels à partir de la construction de réseaux

La première étape passe par une **information, très amont**, qui démarre en seconde, voire dès le collège. C'est une information réalisée par les professeurs de lycée, en contact direct avec les élèves, **mais en lien avec des référents du supérieur**, propre à chaque type de formation.

Cela pourrait prendre la forme de la **constitution de réseaux** :

- d'une part, **pour les lycées à CPGE, la création d'un réseau de lycées** (20 à 25 lycées maximum), piloté par un coordinateur de projet en charge de l'ouverture sociale au sein de l'établissement
- d'autre part, **pour les lycées d'origine, la création d'un réseau d'établissements du supérieur** et la constitution d'une **cellule spécifiquement en charge de l'ouverture sociale** assurant le lien avec les partenaires du supérieur et les professeurs du lycée ; cette cellule serait pilotée par **interlocuteur désigné dans chaque lycée** qui soit titulaire du poste (pour éviter les changements liés au mutation)

L'idée est que le projet soit « porté » des deux côtés (classes préparatoires / lycées), et qu'il y ait des liens réguliers entre partenaires. Le partenariat doit faire l'objet d'un engagement véritable dans les deux sens, matérialisé par une convention.

Au niveau du rectorat, un **conseiller à l'ouverture sociale** fournira la liste des partenariats possibles et participera à la constitution **d'un réseau** d'établissements d'enseignement supérieur diversifié en termes de cartes des formations mais limité par type de formation pour éviter les redondances.

Ce dispositif permet de répondre à trois des objectifs fixés :

- Repérer les potentiels très en amont de la formation dans le supérieur,
- Informer,
- Préparer l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Le partenariat démarrera dès la classe de seconde et se poursuivra, autant que faire se peut, avec les mêmes interlocuteurs jusqu'à l'entrée en enseignement supérieur. Il s'agit de détecter, par l'intermédiaire des professeurs et, en particulier du professeur principal de

seconde, les élèves dont le potentiel permettrait de suivre un parcours d'excellence et de leur proposer un accompagnement plus spécifique en termes d'orientation pendant les trois années du lycée. Cela suppose une démarche volontaire de l'élève en accord avec sa famille.

Au lycée, les 54 heures d'orientation prévues par la réforme doivent être le cadre de cette information dont les modalités sont définies au sein de chaque établissement.

L'accompagnement peut alors s'organiser soit de façon collective ou de façon plus individuelle avec un tutorat (voir point 2). Il peut prévoir des modules de préparation au supérieur concernant les méthodes de travail, l'aide à la préparation à des concours tels que les olympiades

La convention de partenariat prévoit les modalités de l'information sous forme, par exemple, de participation à des cours, de témoignages d'étudiants du supérieur, d'accès dans des conditions plus privilégiées aux portes ouvertes.

Cela suppose la prise en charge des frais de déplacement des élèves.

2 – Assouplir la carte scolaire pour ce type d'élèves

Il convient de permettre à des élèves méritants avec un projet ambitieux d'études de pouvoir rejoindre d'autres lycées que le leur. Les internats d'excellence détournés ensuite de leur idée originelle en internat de la réussite répondaient parfaitement à cette problématique notamment lorsqu'ils étaient implantés dans des lycées à classe préparatoires, établissements qui disposent généralement d'internat.

3 – Accompagner les élèves

Les élèves repérés pour leur potentiel et ayant accepté le principe d'un accompagnement, seraient suivis par un **tuteur** dont la mission serait d'accompagner le jeune, individuellement, **dans sa démarche d'orientation** jusqu'à son intégration dans l'enseignement supérieur et pendant son parcours. L'idée est d'être un **interlocuteur privilégié** pour répondre à aux questions que se pose le jeune mais aussi d'être un relais pour encourager et relancer le jeune.

Les tuteurs pourraient être recrutés parmi les réseaux d'anciens élèves mais aussi au travers d'associations et fondations reconnues par l'Etat.

3 – Créer un cadre propice à la réussite

Le **logement** constitue un obstacle indéniable pour les études dans certains milieux. Il convient de proposer à tous ces publics une offre d'hébergement facile et bon marché telle que l'internat ou le CROUS. Il faut donc

- en lien avec les collectivités territoriales, développer les internats
- créer un site gratuit mettant en liant logeurs privés et étudiants recherchant un logement ;
- donner aux logeurs des garanties et prévoir des incitations fiscales

On peut aussi envisager d'ouvrir des espaces de travail le soir et le week-end et permettre l'accès aux bibliothèques et lieux d'étude encadré par des étudiants rémunérés.

4 – Donner les moyens aux lycées de CPGE de conduire une politique sociale

La gratuité de l'internat et de la demi-pension serait idéale. Toutefois des facilités financières seraient envisageables pour les lycées si les frais (ou une partie des frais) d'inscription à l'Université leur étaient reversés. Il en est de même pour la CVEC qui revient entièrement aux Universités alors qu'elles ne supportent aucune dépense pour les étudiants de CPGE inscrits chez elles.

5 – Faciliter la mise en place de structure juridique favorisant le mécénat

Permettre aux établissements scolaires ou à un groupement d'établissements scolaires de créer une structure juridique, indépendante, type « fonds de dotation » recevant les dons des entreprises sans passer par le biais de fondations. Les fonds recueillis pourraient servir à des versement de bourses, des aides matérielles, .. en direction des étudiants les plus défavorisés d'un ou plusieurs établissements.

Fait à Paris, le 25 août 2020